

L'association Sports en Gruyère va remettre les consortiums en lice sur le dossier. Projet attendu fin 2018

Le centre sportif gruérien rebondit

« STÉPHANE SANCHEZ

Gruyère » Le projet de Centre sportif et de loisirs en Gruyère, à La Tour-de-Trême, sorti de l'ornière. Le comité de l'Association intercommunale Sports en Gruyère (AISG) va en effet remettre à l'ouvrage au début de l'année prochaine les deux consortiums intéressés à planifier, à construire et à exploiter cette infrastructure estimée à 50 millions de francs. « On peut imaginer une votation populaire sur le projet entre fin 2018 et début 2019 », informe le préfet Patrice Borcard, membre du comité de pilotage et président de l'association, qui tenait son assemblée jeudi à Vuillens.

Pour mémoire, l'AISG avait décidé en octobre 2015 de retenu l'offre du consortium HRS, à l'issue de la procédure de pré-qualification du concours de planification, de construction et d'exploitation. Une décision contestée par le groupement concurrent CSLG (qui inclut Grisoni-Zaugg et JPF). Un an et demi plus tard, en mai 2017, le préfet de la Broye donnait en partie raison au recourant et annulait l'adjudication à HRS. En cause: le manque d'aptitude de l'exploitant du futur centre et l'absence de certains documents qui ne permettait pas d'assurer une égalité de traitement entre les concurrents.

Echec constaté

Analyse juridique faite, l'AISG doit constater l'échec du concours et va publier l'arrêt de la procédure – ce sera fait début janvier sur Simap, le système d'information sur les marchés publics. Deux options sont ouvertes: relancer un concours en partant de zéro ou poursuivre par le biais d'une procédure de gré à gré préservant « une certaine émulation » entre les deux consortiums, qui ont été informés. D'éventuels autres concurrents pourront s'annoncer.

« Le comité n'est pas favorable à redémarrer un concours

50

En millions de francs, le cadre budgétaire du complexe sportif et de loisirs



Le cahier des charges n'a pas changé: ce sont toujours une piscine, une patinoire et une halle triple (entre autres) qui prendront place près du CO de La Tour-de-Trême. Vincent Murith-archives

complet avec tous les coûts et les risques inhérents», explique Pascal Lauber, président de l'AISG. Il l'est d'autant moins que le cahier des charges initial n'a pas été remis en cause: « Il s'agit toujours d'une patinoire pour 500 spectateurs, de trois bassins dont une piscine de 25 mètres avec huit lignes et d'une halle triple. L'une des trois halles étant dédiée à des agrès fixes », indique Pascal Lauber.

Le reste du programme qui prendra place à proximité du Cycle d'orientation de La Tour, à la Ronclina, est laissé à l'imagination des concurrents et investisseurs: wellness, restaurant, salle de sport, piscine de loisir, hôtel... Mais les communes n'assumeront pas les risques d'exploitation – raison pour laquelle les

constructeurs doivent s'adjoindre un opérateur spécialisé. Elles ne paieront qu'une « annuité stable et prévisible, sur 25 ans, et qui comprendra une rémunération pour la construction et pour l'exploitation », rappelle Pascal Lauber. Ce principe d'un partenariat public privé est maintenu.

La procédure de gré à gré repartira donc sur les mêmes bases

«Un recours contre l'annulation du concours n'est pas exclu»

Pascal Lauber

de travail que le concours stoppé. « Les démarches menées jusqu'ici et les 500 000 francs investis n'ont pas été vains », relève le président de l'AISG. Cette donne permet aussi de gagner du temps, de sorte que le comité espère disposer d'un « projet ficelé dans une année, à la même période ».

La prudence reste néanmoins de mise: « Un recours

contre l'annulation du concours n'est pas exclu », observe Pascal Lauber. Et « pour imaginer une votation populaire », il faudra d'abord que le projet ficelé « rentre dans le cadre financier qui est le nôtre (à savoir 50 millions de francs pour le programme imposé), avec la confirmation aussi d'avoir des frais de fonctionnement abordables et raisonnables », ajoute Patrice Borcard. Sur ce dernier point, les communes n'ont pas fixé de limite précise. Mais figer des frais d'exploitation pendant 25 ans représente un véritable défi pour les concurrents. Ils font office de pionniers. Ils pourraient par la suite tirer parti de cette expertise pour d'autres partenariats du même type. »

UN MILLION ET DEMI DE FRANCS POUR LE SPORT

Les délégués de l'Association intercommunale Sports en Gruyère ont approuvé jeudi le budget 2018 « des infrastructures régionalisées ». Autrement dit des patinoires de Bulle (y compris sa version provisoire) et des piscines de Broc, de Charney et du chef-lieu (non couvertes). Bilan: c'est un

montant global de 1,55 million de francs que les communes gruériennes devront éponger l'an prochain, soit 180 000 francs de moins qu'au budget 2017. Le total des charges de l'ensemble de ces infrastructures atteint 2,4 millions de francs (contre 2,6 millions au budget 2017). SZ

